



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

police judiciaire

Question au Gouvernement n° 380

Texte de la question

BILAN DE L'ACTION DES GROUPES D'INTERVENTION RÉGIONAUX

M. le président. La parole est à M. Jean-François Mancel, pour le groupe UMP.

M. Jean-François Mancel. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité et des libertés locales.

Les chiffres de la délinquance qui viennent d'être publiés et qui concernent le mois de janvier montrent une diminution significative des crimes et des délits. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est la preuve que la politique très volontariste engagée par le Gouvernement et l'efficacité de l'action du ministre de l'intérieur portent leurs fruits. Monsieur le ministre, soyez-en remercié et félicité par la représentation nationale et par nos compatriotes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*) C'est également le fruit d'une mobilisation remarquable des services de police et de gendarmerie pour restaurer la paix publique. C'est le fruit enfin d'une collaboration, d'une coopération nouvelle qui a été mise en place avec d'autres services de l'Etat.

A ce titre, monsieur le ministre, vous avez, le 22 mai dernier, mis en place ce qu'on appelle les groupes d'intervention régionaux, qui réunissent policiers, gendarmes, magistrats, agents des impôts, agents des douanes, afin de pouvoir lutter plus efficacement contre la délinquance organisée et contre l'économie souterraine. Neuf mois après leur mise en place, êtes-vous en mesure de donner à la représentation nationale un bilan de leur action et les leçons que l'on peut tirer de la mise en oeuvre de ce nouveau type d'action ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, les GIR sont une nouvelle façon d'engager la police et la gendarmerie dans la lutte contre le crime. C'est une façon de combattre un travers, qui ne touche pas seulement le ministère de l'intérieur, mais est, hélas, bien français, celui du cloisonnement de nos administrations, afin de les obliger à travailler ensemble et à être plus efficaces. Désormais police, gendarmerie, douanes, fisc, direction du travail et direction de la répression et des fraudes oeuvrent ensemble.

M. Richard Mallié. Enfin !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Alors que nous disposons aujourd'hui de vingt-huit GIR, en permanence de deux cent soixante fonctionnaires et militaires, de 1 400 personnes mobilisables, les résultats sont spectaculaires : sur six mois d'activité, il a été procédé à 1 500 gardes à vue et cinq cents mises sous écrou. Des réseaux de drogue ont été démantelés. Deux cent cinquante voitures

volées ont été récupérées...

Mme Martine Billard. Elles ont donc été volées !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Partout, dans les quartiers, l'économie souterraine est combattue. Il ne s'agit que d'un premier bilan. Nous allons donner aux GIR d'autres moyens. C'est l'objet de la loi sur la sécurité intérieure qui sera votée définitivement dans quelques jours (« *Ce n'est pas sûr ! sur les bancs du groupe socialiste*)... et qui permettra la levée du secret fiscal entre les fonctionnaires du fisc et les agents ou les militaires de la gendarmerie, et l'élargissement des compétences des gendarmes et des policiers, afin qu'ils ne soient plus en butte à des obstacles administratifs. L'expérience des GIR sera donc poursuivie car elle est un succès. Leur action compte, monsieur le député, pour beaucoup dans les résultats assez spectaculaires de la diminution de la délinquance en janvier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 380

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 février 2003